

Salaires résultant de conventions collectives de travail

Sur cette page, vous trouvez les salaires résultant des [conventions collectives](#) de travail déclarées d'obligation générale.

L'Inspection du travail et des mines vous fournit le service de vous indiquer sur un document séparé les salaires inscrits dans la dernière convention collective de travail, les éventuelles augmentations prévues par la convention collective de travail, les indexations automatiques, ...

Le contenu de ces documents est donné à titre indicatif. Il comporte des informations qui ne sont pas forcément complètes, exhaustives, exactes ou à jour. En cas de divergences entre les données reprises sur cette liste et les documents originaux, les documents originaux tels qu'ils ont été publiés au Mémorial font foi.

Tous les documents présentés ci-dessous sont des documents en format **PDF**.

Conventions collectives de travail par branche déclarées d'obligation générale:

| Branche | PDF (ko) |
|---|----------|
| Agents des sociétés de service de sécurité et de gardiennage | 16 |
| Assurances | 13 |
| Bâtiment et génie civil | 12 |
| Carreleurs | 11 |
| Chauffeurs d'autobus et salariés auxiliaires des entreprises d'autobus privés | 13 |
| Electriciens | 24 |
| Installateurs d'ascenseurs | 22 |
| Installateurs sanitaire, de chauffage et de climatisation | 13 |
| Menuisiers | 12 |
| Métiers graphiques | 15 |
| Nettoyage de bâtiment | 14 |
| Peintres | 12 |
| Plafonneurs-Facadiers | 16 |
| Toiture (Métiers de couvreur, charpentier, ferblantier, et calorifugeur) | 20 |